



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 février 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1^{er} mars 2005

Cession au CCAS de l'immeuble 11 rue du Petit Saint-Jean

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005

DELIBERATION D20050089

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le CCAS est propriétaire de l'ensemble des locaux de la Crèche "Entraide Maternelle" à l'exception de l'immeuble sis 11 rue du Petit Saint Jean appartenant à la Ville de Niort.

Cet immeuble est occupé en totalité par la crèche ; le CCAS a sollicité la Ville de Niort afin de réaliser l'unité foncière de cet ensemble à son profit, dans la mesure où ce dernier est aujourd'hui la Collectivité gestionnaire du secteur des crèches.

Ainsi, je vous propose la cession au CCAS de l'immeuble sis 11 rue du Petit Saint Jean, cadastré section BO n° 90 pour un montant de 30 000 €, conformément à l'estimation du service du domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession au CCAS de l'immeuble sis 11 rue du Petit Saint Jean aux conditions citées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que tous les frais liés à cette transaction seront supportés par le CCAS.

La recette sera imputée au compte 77-711-775 du Budget Principal

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 3 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)